

VISITE RÉGLEMENTAIRE DE L'APPRENTI(E)

Article R.116-11 du code du travail

La réglementation impose au CFA la coordination entre la formation dispensée en centre et celle assurée en entreprise. Les responsables d'établissements ont aussi l'obligation d'établir des progressions en relation avec les représentants des entreprises, de désigner pour chaque apprenti un formateur chargé de son suivi et d'assurer une liaison avec le responsable de la formation pratique dans l'entreprise.

LES OBJECTIFS

- 1/ Découvrir et faire découvrir :
 - se faire présenter l'entreprise, les activités, les réalisations, le personnel...,
 - informer le tuteur sur le fonctionnement du CFA : modalités d'examen...
- 2/ Prospector :
 - connaître les besoins du métier, les évolutions, les besoins en formation.
- 3/ Faire le point sur l'évolution de la formation de l'apprenti à l'aide du livret d'apprentissage :
 - lister les savoir-faire et les compétences acquis ou à acquérir,
 - analyser les savoir-être,
 - comprendre les stratégies d'apprentissage de l'apprenant.
- 4/ Evaluer dans le cadre certificatif des CCF.

L'apprenti(e)		
Etablissement de formation	CFA de l'académie de Toulouse 75 Rue Saint Roch 31077 TOULOUSE	Lycée Stéphane HESSEL 44 chemin Cassaing 31079 TOULOUSE
Formation suivie		
Entreprise		
Maître d'apprentissage		
Le formateur		

Questions destinées à l'apprenti(e)

Quelles activités réalisez-vous en entreprise ?

Le métier correspond-il à la représentation que vous en aviez ?

Avez-vous des difficultés dans certaines activités ? Lesquelles ?

Rencontrez-vous certaines difficultés (de transport, hébergement, horaires, équipement professionnel, démarches administratives à effectuer ou en cours, activités de l'entreprise, autres) qui ne vous permettraient pas de suivre la formation par apprentissage dans de bonnes conditions ?

Indiquez votre satisfaction par rapport à :

	Insuffisant	Juste suffisant	Plutôt bien	Bien	Très bien
Les missions confiées en entreprise					
L'encadrement au CFA					
Commentaire(s) éventuel(s)					

Questions destinées au maître d'apprentissage

Insertion de l'apprenti(e) dans l'entreprise :

	Insuffisant	Juste suffisant	Plutôt bien	Bien	Très bien
Au fonctionnement de l'entreprise					
A la culture de l'entreprise					
A l'équipe					
A la mission					
A la charge de travail					
Premiers pas dans la mission					

Commentaire(s) éventuel(s)	
-----------------------------------	--

Qualités professionnelles de l'apprenti(e)

	Insuffisant	Juste suffisant	Plutôt bien	Bien	Très bien
Rigueur et souci de la qualité du service					
Autonomie dans les limites de la délégation confiée					
Discrétion					
Organisation et sens des priorités					
Volonté d'enrichir ses connaissances et de développer ses compétences					
Commentaire(s) et conseil(s)					

Indiquez votre satisfaction par rapport à :

	Insuffisant	Juste suffisant	Plutôt bien	Bien	Très bien
L'apprenti(e)					
La formation dispensée au CFA					
Commentaire(s) et conseil(s)					

Fait à :

Le :

Signatures

L'apprenti(e)	Le maître d'apprentissage	Le formateur	